

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2024- 030018- 397- 03- 01- -2023/12/21-15:50:16
Nîmes Métropole- Assainissement- 2024- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24300064300052	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI Nîmes Métropole
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorerie nimes agglomeration

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : Assainissement (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	32
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	33
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	34
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	37

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	38
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	39
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	42
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	43
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	44
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération n° 2020-07-026 du 14/12/2020.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 515 780,00	15 515 780,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		15 515 780,00	15 515 780,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	20 409 748,00	20 409 748,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		20 409 748,00	20 409 748,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	35 925 528,00	35 925 528,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 563 907,00	0,00	2 163 183,00	2 163 183,00	2 163 183,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 181 110,00	0,00	1 214 034,00	1 214 034,00	1 214 034,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	165 916,00	0,00	10 022,00	10 022,00	10 022,00
Total des dépenses de gestion des services		2 910 933,00	0,00	3 387 239,00	3 387 239,00	3 387 239,00
66	Charges financières	1 927 255,00	0,00	2 112 235,00	2 112 235,00	2 112 235,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	105 200,00	105 200,00	105 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		38 756,00	38 756,00	38 756,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 938 188,00	0,00	5 643 430,00	5 643 430,00	5 643 430,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 336 495,00		1 345 173,00	1 345 173,00	1 345 173,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	7 727 177,00		8 527 177,00	8 527 177,00	8 527 177,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		9 063 672,00		9 872 350,00	9 872 350,00	9 872 350,00
TOTAL		14 001 860,00	0,00	15 515 780,00	15 515 780,00	15 515 780,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 515 780,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 720 000,00	0,00	10 697 000,00	10 697 000,00	10 697 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	750 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
75	Autres produits de gestion courante	932 580,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Total des recettes de gestion des services		10 402 580,00	0,00	11 758 000,00	11 758 000,00	11 758 000,00
76	Produits financiers	2 815 280,00	0,00	2 815 280,00	2 815 280,00	2 815 280,00
77	Produits exceptionnels	60 000,00	0,00	42 500,00	42 500,00	42 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		13 277 860,00	0,00	14 615 780,00	14 615 780,00	14 615 780,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	724 000,00		900 000,00	900 000,00	900 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		724 000,00		900 000,00	900 000,00	900 000,00
TOTAL		14 001 860,00	0,00	15 515 780,00	15 515 780,00	15 515 780,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 515 780,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	8 972 350,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	400 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	180 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 500 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
	Total des opérations d'équipement	6 510 000,00	0,00	12 017 000,00	12 017 000,00	12 017 000,00
Total des dépenses d'équipement		16 590 000,00	0,00	13 117 000,00	13 117 000,00	13 117 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 768 500,00	0,00	5 842 748,00	5 842 748,00	5 842 748,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 768 500,00	0,00	5 842 748,00	5 842 748,00	5 842 748,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		22 358 500,00	0,00	18 959 748,00	18 959 748,00	18 959 748,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	724 000,00		900 000,00	900 000,00	900 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	650 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 374 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
TOTAL		23 732 500,00	0,00	20 409 748,00	20 409 748,00	20 409 748,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 409 748,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 818 828,00	0,00	8 637 398,00	8 637 398,00	8 637 398,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 018 828,00	0,00	9 987 398,00	9 987 398,00	9 987 398,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		14 018 828,00	0,00	9 987 398,00	9 987 398,00	9 987 398,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 336 495,00		1 345 173,00	1 345 173,00	1 345 173,00

Nîmes Métropole - Assainissement - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 727 177,00		8 527 177,00	8 527 177,00	8 527 177,00
041	Opérations patrimoniales (4)	650 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 713 672,00		10 422 350,00	10 422 350,00	10 422 350,00
TOTAL		23 732 500,00	0,00	20 409 748,00	20 409 748,00	20 409 748,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		20 409 748,00
---	--	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	8 972 350,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 163 183,00		2 163 183,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 214 034,00		1 214 034,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 022,00		10 022,00
66	Charges financières	2 112 235,00	0,00	2 112 235,00
67	Charges exceptionnelles	105 200,00	0,00	105 200,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	38 756,00	8 527 177,00	8 565 933,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 345 173,00	1 345 173,00
	Dépenses d'exploitation – Total	5 643 430,00	9 872 350,00	15 515 780,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 515 780,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	900 000,00	900 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 842 748,00	0,00	5 842 748,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	12 017 000,00		12 017 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	900 000,00	550 000,00	1 450 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	18 959 748,00	1 450 000,00	20 409 748,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 409 748,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 697 000,00		10 697 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	1 050 000,00		1 050 000,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00		11 000,00
76	Produits financiers	2 815 280,00	0,00	2 815 280,00
77	Produits exceptionnels	42 500,00	900 000,00	942 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		14 615 780,00	900 000,00	15 515 780,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 515 780,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 350 000,00	0,00	1 350 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 637 398,00	0,00	8 637 398,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	450 000,00	450 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	100 000,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		5 000 000,00	5 000 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		3 527 177,00	3 527 177,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 345 173,00	1 345 173,00
Recettes d'investissement – Total		9 987 398,00	10 422 350,00	20 409 748,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 409 748,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 563 907,00	2 163 183,00	2 163 183,00
6063	Fournitures entretien et petit équipet	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	47 000,00	21 000,00	21 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	110 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	0,00	54 200,00	54 200,00
617	Etudes et recherches	19 000,00	652 800,00	652 800,00
618	Divers	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6226	Honoraires	89 500,00	123 000,00	123 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	850,00	850,00
6256	Missions	0,00	150,00	150,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	1 108 407,00	1 123 683,00	1 123 683,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	170 000,00	170 000,00	170 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 181 110,00	1 214 034,00	1 214 034,00
6331	Versement de mobilité	11 000,00	12 600,00	12 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 050,00	3 570,00	3 570,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	681 860,00	684 724,00	684 724,00
6413	Primes et gratifications	141 000,00	161 500,00	161 500,00
6415	Supplément familial	6 100,00	5 476,00	5 476,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	99 700,00	102 200,00	102 200,00
6452	Cotisations aux mutuelles	6 600,00	5 629,00	5 629,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	182 000,00	186 500,00	186 500,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 900,00	1 835,00	1 835,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	4 400,00	3 000,00	3 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 000,00	6 000,00	6 000,00
648	Autres charges de personnel	29 500,00	29 500,00	29 500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	165 916,00	10 022,00	10 022,00
6541	Créances admises en non-valeur	105 894,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	50 022,00	22,00	22,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 910 933,00	3 387 239,00	3 387 239,00
66	Charges financières (b) (8)	1 927 255,00	2 112 235,00	2 112 235,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 851 000,00	2 154 221,00	2 154 221,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	76 255,00	-41 986,00	-41 986,00
67	Charges exceptionnelles (c)	100 000,00	105 200,00	105 200,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	50 000,00	15 000,00	15 000,00
6713	Dons, libéralités	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	2 200,00	2 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50 000,00	88 000,00	88 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	38 756,00	38 756,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	38 756,00	38 756,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 938 188,00	5 643 430,00	5 643 430,00
023	Virement à la section d'investissement	1 336 495,00	1 345 173,00	1 345 173,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	7 727 177,00	8 527 177,00	8 527 177,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 200 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	3 527 177,00	3 527 177,00	3 527 177,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 063 672,00	9 872 350,00	9 872 350,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 063 672,00	9 872 350,00	9 872 350,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 001 860,00	15 515 780,00	15 515 780,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 515 780,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	681 688,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	723 674,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-41 986,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 720 000,00	10 697 000,00	10 697 000,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	7 600 000,00	8 350 000,00	8 350 000,00
70613	Participations assainissement collectif	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	120 000,00	185 000,00	185 000,00
7088	Autres produits activités annexes	0,00	1 162 000,00	1 162 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	750 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
741	Primes d'épuration	750 000,00	750 000,00	750 000,00
747	Subv. et participat° collectivités	0,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	932 580,00	11 000,00	11 000,00
7588	Autres	932 580,00	11 000,00	11 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		10 402 580,00	11 758 000,00	11 758 000,00
76	Produits financiers (b)	2 815 280,00	2 815 280,00	2 815 280,00
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	2 815 280,00	2 815 280,00	2 815 280,00
77	Produits exceptionnels (c)	60 000,00	42 500,00	42 500,00
7711	Dédits et pénalités perçus	25 000,00	7 500,00	7 500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. dépréciat° actifs circulants	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		13 277 860,00	14 615 780,00	14 615 780,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	724 000,00	900 000,00	900 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	724 000,00	900 000,00	900 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		724 000,00	900 000,00	900 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 001 860,00	15 515 780,00	15 515 780,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 515 780,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	400 000,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	400 000,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	180 000,00	100 000,00	100 000,00
2111	Terrains nus	180 000,00	100 000,00	100 000,00
2121	Aménagement Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	9 500 000,00	900 000,00	900 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 500 000,00	900 000,00	900 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
6003	Opération d'équipement n° 6003 (5)	1 310 000,00	600 000,00	600 000,00
6004	Opération d'équipement n° 6004 (5)	520 000,00	500 000,00	500 000,00
6006	Opération d'équipement n° 6006 (5)	4 680 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
6007	Opération d'équipement n° 6007 (5)	0,00	1 862 000,00	1 862 000,00
6008	Opération d'équipement n° 6008 (5)	0,00	4 355 000,00	4 355 000,00
Total des dépenses d'équipement		16 590 000,00	13 117 000,00	13 117 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 768 500,00	5 842 748,00	5 842 748,00
1641	Emprunts en euros	5 570 000,00	5 644 248,00	5 644 248,00
1687	Autres dettes	198 500,00	198 500,00	198 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 768 500,00	5 842 748,00	5 842 748,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		22 358 500,00	18 959 748,00	18 959 748,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	724 000,00	900 000,00	900 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	724 000,00	900 000,00	900 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	724 000,00	277 042,00	277 042,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	13 752,00	13 752,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	24 049,00	24 049,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	52 940,00	52 940,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	0,00	9 782,00	9 782,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	0,00	45 202,00	45 202,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	0,00	104,00	104,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	0,00	5 283,00	5 283,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	471 846,00	471 846,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	650 000,00	550 000,00	550 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	650 000,00	550 000,00	550 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 374 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		23 732 500,00	20 409 748,00	20 409 748,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 409 748,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	200 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	150 000,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 818 828,00	8 637 398,00	8 637 398,00
1641	Emprunts en euros	13 818 828,00	8 637 398,00	8 637 398,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 018 828,00	9 987 398,00	9 987 398,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1064	Réserves réglementées	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		14 018 828,00	9 987 398,00	9 987 398,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 336 495,00	1 345 173,00	1 345 173,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	7 727 177,00	8 527 177,00	8 527 177,00
1522	Prov. risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	107 404,00	193 914,00	193 914,00
28128	Aménagement Autres terrains	10 372,00	10 372,00	10 372,00
28131	Bâtiments	11 429,00	11 429,00	11 429,00
28138	Aménagement Autres constructions	0,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 789 836,00	3 371 188,00	3 371 188,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	3 402,00	3 402,00	3 402,00
28158	Autres	0,00	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 277 557,00	18 570,00	18 570,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	133 767,00	133 767,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	1 247 605,00	1 247 605,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	9 753,00	9 753,00
28188	Autres	0,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	3 527 177,00	3 527 177,00	3 527 177,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		9 063 672,00	9 872 350,00	9 872 350,00
041	Opérations patrimoniales (8)	650 000,00	550 000,00	550 000,00
2031	Frais d'études	600 000,00	450 000,00	450 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		9 713 672,00	10 422 350,00	10 422 350,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		23 732 500,00	20 409 748,00	20 409 748,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 409 748,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 6003 (1)
LIBELLE : A.LA GARDONNENQUE (AP)

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 897 724,38	a 0,00	600 000,00	b 600 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 558,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	25 558,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 359,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	25 359,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 846 807,38	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 837 516,99	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	9 290,39	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-600 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 6004 (1)
LIBELLE : STEP DE GARONS 2NDE TRANCHE (AP)

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		69 276,76	a 0,00	500 000,00	b 500 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	66 301,76	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	66 301,76	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-500 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 6006 (1)
LIBELLE : RENOUVELLEMENT RESTRUCTURATION EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 119 720,08	a 0,00	4 700 000,00	b 4 700 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 119 720,08	0,00	4 700 000,00	4 700 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 119 720,08	0,00	4 700 000,00	4 700 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 700 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 6007 (1)
LIBELLE : STEU Vaunage St Dionisy

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 862 000,00	b 1 862 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 862 000,00	1 862 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	1 862 000,00	1 862 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 862 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 6008 (1)
LIBELLE : STEU Haute Braune Gajan

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	4 355 000,00	b 4 355 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	4 355 000,00	4 355 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	4 355 000,00	4 355 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 355 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					114 019 346,81									
1641 Emprunts en euros (total)					114 019 346,81									
0 040 748T	CREDIT FONCIER DE FRANCE	27/04/2016	25/06/2016	25/06/2017	10 000 000,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	4,566	EUR	A	C	O	A-1
0 040 749U	CREDIT FONCIER DE FRANCE	27/04/2016	01/02/2017	01/08/2017	8 300 000,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,270	3,345	EUR	S	P	O	A-1
0 040 751W	CREDIT FONCIER DE FRANCE	27/04/2016	25/06/2016	25/12/2016	36 598 643,49	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	1,076	EUR	A	C	O	A-1
0 041 039Z	CREDIT FONCIER DE FRANCE	27/04/2016	25/06/2016	25/12/2016	10 844 000,00	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	1,076	EUR	A	C	O	A-1
00000566827	CREDIT AGRICOLE	05/08/2015	01/01/2017	24/01/2017	97 080,04	F	Taux fixe à 2.5 %	2,500	2,524	EUR	T	P	O	A-1
00003364338 (ex DW0317)	CREDIT AGRICOLE	15/10/2019	31/10/2019	30/04/2020	3 022 035,00	F	Taux fixe à 1.07 %	1,070	1,073	EUR	S	P	O	A-1
018DX5011PR	CREDIT AGRICOLE	29/11/2010	01/01/2017	28/03/2017	200 709,49	F	Taux fixe à 3.03 %	3,030	3,065	EUR	T	P	O	A-1
019C75019PR	CREDIT AGRICOLE	11/01/2011	01/01/2017	17/01/2017	146 411,48	F	Taux fixe à 3.46 %	3,460	3,460	EUR	A	P	O	A-1
02BL2F018PR	CREDIT AGRICOLE	14/06/2011	01/01/2017	27/06/2017	21 294,62	F	Taux fixe à 4.06 %	4,060	4,060	EUR	A	P	O	A-1
4797255	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2016	01/01/2017	25/03/2017	130 000,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	1,357	EUR	T	P	O	A-1
5116710 - 44143	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/12/2015	22/12/2018	01/07/2019	10 193 200,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor -0.75 sur Livret A(Préfixé)	1,500	1,500	EUR	S	P	O	A-1
ARC22107	CAISSE D'EPARGNE	12/07/2005	01/01/2017	25/01/2017	58 476,15	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	3,740	EUR	A	P	O	A-1
ASSAIN CRCA47	CREDIT AGRICOLE	08/12/2010	21/12/2010	21/03/2011	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.23 %	3,230	3,230	EUR	A	P	O	A-1
ASSAIN-CF-CE35	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/06/2008	25/06/2009	25/06/2010	2 250 000,00	C	Taux fixe à 3.24 %	3,240	3,287	EUR	A	C	O	E-1
ASSAIN-CRCA19	CREDIT AGRICOLE	20/03/2005	20/03/2005	20/06/2005	215 208,07	V	(Euribor 3M + 0.35)-Floor -0.35 sur Euribor 3M	2,485	2,508	EUR	T	P	O	A-1

Nîmes Métropole - Assainissement - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
ASSAIN-CRCA22	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/12/2006	27/12/2006	02/01/2008	3 140 000,00	F	Taux fixe à 4.22 %	4,220	4,282	EUR	A	C	O	A-1
ASSAIN-CRCA43-CO0445	CREDIT AGRICOLE	22/12/2003	22/12/2003	22/12/2004	2 000 000,00	C	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,580	EUR	A	C	O	F-6
ASSAIN-DEX02	SFIL CAFFIL	20/11/2003	20/11/2003	01/08/2004	72 789,47	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	3,350	EUR	A	P	O	A-1
ASSAIN-DEX03	SFIL CAFFIL	08/03/2005	08/03/2005	01/03/2006	200 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.18 sur Euribor 12M) + 0.18	2,503	2,540	EUR	A	P	O	A-1
ASSAIN-DEX18	SFIL CAFFIL	01/08/2005	01/08/2005	01/02/2006	229 499,00	F	Taux fixe à 6.13 %	6,130	6,130	EUR	A	P	O	A-1
AssainDEX08	SFIL CAFFIL	01/06/2004	01/01/2004	01/01/2005	300 000,00	F	Taux fixe à 4.71 %	4,710	4,710	EUR	A	P	O	A-1
CP0594	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	08/10/2019	24/01/2020	01/12/2020	6 000 000,00	V	(Moyenne Euribor 3M(Postfixé) + 0.69)-Floor -0.69 sur Moyenne Euribor 3M(Postfixé)	0,300	0,304	EUR	T	C	O	A-1
MIN528517EUR	SFIL CAFFIL	13/12/2018	28/01/2019	01/10/2019	5 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.66)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,660	0,672	EUR	T	C	O	A-1
MON544312EUR	SFIL CAFFIL	14/12/2022	04/01/2023	01/05/2023	12 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.78)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,942	3,018	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					2 977 321,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					2 977 321,00									

Nîmes Métropole - Assainissement - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
20200941	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	21/12/2020	10/05/2021	10/05/2023	2 977 321,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					116 996 667,81									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		73 826 623,54					5 627 714,56	2 072 756,80	0,00	682 330,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		73 826 623,54					5 627 714,56	2 072 756,80	0,00	682 330,13
0 040 748T	N	0,00	A-1	7 812 500,00	24,48	F	Taux fixe à 4.5 %	4,566	312 500,00	357 421,88	0,00	177 187,50
0 040 749U	N	0,00	A-1	7 116 533,12	23,08	F	Taux fixe à 3.27 %	3,345	205 249,65	234 906,34	0,00	95 421,79
0 040 751W	N	0,00	A-1	15 685 132,93	5,98	F	Taux fixe à 1.06 %	1,076	2 614 188,82	169 033,45	0,00	2 309,20
0 041 039Z	N	0,00	A-1	4 647 428,56	5,98	F	Taux fixe à 1.06 %	1,076	774 571,43	50 083,79	0,00	684,20
00000566827	N	0,00	A-1	67 026,31	12,06	F	Taux fixe à 2.5 %	2,524	4 737,57	1 631,47	0,00	285,49
00003364338 (ex DW0317)	N	0,00	A-1	2 511 001,51	17,33	F	Taux fixe à 1.07 %	1,073	131 203,33	26 517,69	0,00	4 243,97
018DX5011PR	N	0,00	A-1	54 096,03	2,24	F	Taux fixe à 3.03 %	3,065	23 589,70	1 372,78	0,00	5,14
019C75019PR	N	0,00	A-1	87 279,02	7,04	F	Taux fixe à 3.46 %	3,460	9 656,20	3 019,85	0,00	2 558,92
02BL2F018PR	N	0,00	A-1	12 917,13	7,49	F	Taux fixe à 4.06 %	4,060	1 398,87	524,43	0,00	237,71
4797255	N	0,00	A-1	72 593,79	7,98	F	Taux fixe à 1.35 %	1,357	8 651,99	936,33	0,00	11,99
5116710 - 44143	N	0,00	A-1	9 332 555,02	35,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor -0.75 sur Livret A(Préfixé)	3,750	129 874,35	345 554,69	0,00	170 012,45
ARC22107	N	0,00	A-1	14 712,99	1,07	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	7 221,46	550,27	0,00	260,72
ASSAIN CRCA47	N	0,00	A-1	1 242 171,55	6,22	F	Taux fixe à 3.23 %	3,230	160 986,09	40 122,13	0,00	27 064,77
ASSAIN-CF-CE35	N	0,00	E-1	1 200 000,00	15,49	C	3.24-(5*Cap 5.25 sur Euribor 12M(Postfixé))	3,287	75 000,00	39 420,00	0,00	19 136,25
ASSAIN-CRCA19	N	0,00	A-1	69 526,78	7,97	V	(Euribor 3M + 0.35)-Floor -0.35 sur Euribor 3M	4,391	8 327,33	2 722,31	0,00	60,75
ASSAIN-CRCA22	N	0,00	A-1	1 884 000,00	23,00	F	Taux fixe à 4.22 %	4,282	78 500,00	80 609,03	0,00	77 038,68

Nîmes Métropole - Assainissement - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
ASSAIN-CRCA43-CO0445	N	0,00	F-6	656 671,28	9,97	C	Taux fixe 3.95% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0.575% sinon (9.7% - 10 x sp	6,067	65 667,13	40 032,51	0,00	785,38
ASSAIN-DEX02	N	0,00	A-1	33 203,59	9,58	V	(Euribor 12M-Floor -0.23 sur Euribor 12M) + 0.23	4,404	2 849,98	1 465,39	0,00	475,09
ASSAIN-DEX03	N	0,00	A-1	24 589,53	1,17	V	(Euribor 12M-Floor -0.18 sur Euribor 12M) + 0.18	3,916	12 147,22	964,98	0,00	425,24
ASSAIN-DEX18	N	0,00	A-1	89 010,03	5,08	F	Taux fixe à 6.13 %	6,130	12 719,00	5 456,31	0,00	4 273,93
AssainDEX08	N	0,00	A-1	22 007,76	0,00	F	Taux fixe à 4.71 %	4,710	22 007,76	1 036,50	0,00	0,00
CP0594	N	0,00	A-1	5 350 000,00	26,67	F	Taux fixe à 1.03 %	1,049	200 000,00	55 238,05	0,00	4 420,42
MIN528517EUR	N	0,00	A-1	4 291 666,61	25,50	F	Taux fixe à 1.96 %	2,004	166 666,68	84 273,19	0,00	20 437,09
MON544312EUR	N	0,00	A-1	11 550 000,00	19,08	V	(Euribor 3M + 0.78)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,920	600 000,00	529 863,43	0,00	74 993,45
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		2 778 832,93					198 488,07	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		2 778 832,93					198 488,07	0,00	0,00	0,00
20200941	N	0,00	A-1	2 778 832,93	13,36	F	Taux fixe à 0 %	0,000	198 488,07	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		76 605 456,47					5 826 202,63	2 072 756,80	0,00	682 330,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
ASSAIN-CF-CE35	CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 250 000,00	1 200 000,00	1	30,00		Taux fixe à 3.24 %	Taux fixe à 3.24 %	187 247,90	3.24-(5*Cap 5.25 sur Euribor 12M(Postfixé))	3,287	39 420,00	0,00	1,57
TOTAL (E)		2 250 000,00	1 200 000,00						187 247,90			39 420,00	0,00	1,57
Autres types de structures (F)														
ASSAIN-CRCA43-CO0445	CREDIT AGRICOLE	2 000 000,00	656 671,28	6	15,00		Taux fixe 3.95% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0.575% sinon (9.7% - 10 x sp	Taux fixe à 5.98 %	0,00	Taux fixe 3.95% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0.575% sinon (9.7% - 10 x sp	6,067	40 032,51	0,00	0,86
TOTAL (F)		2 000 000,00	656 671,28						0,00			40 032,51	0,00	0,86
TOTAL GENERAL		4 250 000,00	1 856 671,28						187 247,90			79 452,51	0,00	2,42

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23	0	0	0	0	
	% de l'encours	97,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	74 748 785,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,57	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						1
	% de l'encours						0,86
	Montant en euros						656 671,28

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1 000 €	02/11/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subventions reçues pour lesquelles la nature des biens financés ne serait pas déterminable	10	11/12/2023
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	11/12/2023
L	Frais de recherche et de développement	5	11/12/2023
L	Frais d'insertion	5	11/12/2023
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	5	11/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	5	11/12/2023
L	Plantations	20	11/12/2023
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	11/12/2023
L	Construction - Bâtiments	20	11/12/2023
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20	11/12/2023
L	Bâtiments légers et abris, autres constructions	15	11/12/2023
L	Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	20	11/12/2023
L	Ouvrages génie civil (captage, stations de potabilisation et de traitement des eaux usées...)	50	11/12/2023
L	Réseaux d'assainissement et d'eau potable	50	11/12/2023
L	Installation, agencements et aménagements divers	20	11/12/2023
L	Véhicules légers	8	11/12/2023
L	Vélos	5	11/12/2023
L	Camions	8	11/12/2023
L	Autres matériels de transport	10	11/12/2023
L	Matériel informatique	5	11/12/2023
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	10	11/12/2023
L	Mobilier	15	11/12/2023
L	Outillages	10	11/12/2023
L	Matériel industriel (Pompes, appareils électromécaniques, organes de régulation, etc...)	15	11/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	15	11/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		35 925,00	35 925,00	0,00	35 925,00
provision pour emprunts structurés - ASSAIN CRCA43 CO0446 (délibération 2019-08-022)	0,00	02/12/2019	35 925,00	35 925,00	0,00	35 925,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		35 925,00	35 925,00	0,00	35 925,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		54 268,53	54 268,53	0,00	54 268,53
Provisions créances douteuses	0,00	25/09/2023	54 268,53	54 268,53	0,00	54 268,53
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		54 268,53	54 268,53	0,00	54 268,53

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		6 742 748,00	6 742 748,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 842 748,00	5 842 748,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 644 248,00	5 644 248,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	198 500,00	198 500,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		900 000,00	900 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	900 000,00	900 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	6 742 748,00	0,00	0,00	6 742 748,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 872 350,00	III 9 872 350,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 872 350,00	9 872 350,00
15...	Provisions pour risques et charges		
1522	Prov. risques et charges sur emprunts	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	193 914,00	193 914,00
28128	Aménagement Autres terrains	10 372,00	10 372,00
28131	Bâtiments	11 429,00	11 429,00
28138	Aménagement Autres constructions	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 371 188,00	3 371 188,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	3 402,00	3 402,00
28158	Autres	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	18 570,00	18 570,00
28173	Constructions (mise à disposition)	133 767,00	133 767,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 247 605,00	1 247 605,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	9 753,00	9 753,00
28188	Autres	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	3 527 177,00	3 527 177,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 345 173,00	1 345 173,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 872 350,00	0,00	0,00	0,00	9 872 350,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	6 742 748,00
Ressources propres disponibles	IV	9 872 350,00
Solde	V = IV – II (6)	3 129 602,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 2	Intitulé de l'opération : Extension défense incendie			Date de la délibération : 27/10/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	696 074,18	0,00	0,00	0,00
4581 Dépenses nouvelles (5)	696 074,18	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	696 074,18	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2015-LA GARDONNE LA GARDONNENQUE ASSAINISSEMENT	6 874 566,14	0,00	6 874 566,14	5 500 137,54	600 000,00	774 428,60
2022-RRE RESEAUX RENOUVELLEMENT RESTRUCTURATION EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT	18 780 000,00	0,00	18 780 000,00	2 597 705,67	4 700 000,00	11 482 294,33
2021-STEP GARONS STEP GARONS 2NDE TRANCHE	3 250 000,00	0,00	3 250 000,00	13 323,83	500 000,00	2 736 676,17
2008-STEP SAINT STEP SAINT GILLES	13 434 743,37	0,00	13 434 743,37	13 323 353,37	100 000,00	11 390,00
2024-TEU HAUTE TEU Haute Braune Gajan	0,00	5 985 000,00	5 985 000,00	0,00	4 355 000,00	1 630 000,00
2024-TEU VAUNAG TEU Vaunage St Dionisy	0,00	16 000 000,00	16 000 000,00	0,00	1 862 000,00	14 138 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,39	0,00	5,39	5,39	0,00	5,39
Adjt adm	C	1,76	0,00	1,76	1,76	0,00	1,76
Adjt adm Pal 1Cl	C	2,13	0,00	2,13	2,13	0,00	2,13
Adjt adm Pal 2Cl	C	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Attaché Pal	A	0,30	0,00	0,30	0,30	0,00	0,30
Rédacteur	B	0,40	0,00	0,40	0,40	0,00	0,40
FILIERE TECHNIQUE (c)		15,66	0,00	15,66	14,71	0,95	15,66
Adjt tech	C	2,90	0,00	2,90	2,90	0,00	2,90
Ingénieur Pal	A	3,42	0,00	3,42	3,07	0,35	3,42
Ingénieur en chef HCI	A	1,01	0,00	1,01	1,01	0,00	1,01
Technicien	B	1,58	0,00	1,58	0,98	0,60	1,58
Technicien Pal 1Cl	B	4,10	0,00	4,10	4,10	0,00	4,10
Technicien Pal 2Cl	B	2,65	0,00	2,65	2,65	0,00	2,65
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		21,05	0,00	21,05	20,10	0,95	21,05

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Nîmes Métropole - Assainissement - BP - 2024

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur Pal	A	TECH	685	0,00	3-3-2°	CDI A
Technicien	B	TECH	369	0,00	3-3-1°	CDD B
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
- Affermage	SAUR	SAUR France	Société par Actions Simplifiées	1,00
- Affermage	Société des Eaux de la Métropole Nimoise	Société des Eaux de la Métropole Nimoise	Société Anonyme	1,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPIC, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 104

Nombre de membres présents : 84

Nombre de suffrages exprimés : 90

VOTES :

Pour : 85

Contre : 5

Abstentions : 4

Date de convocation : 05/12/2023

Présenté par (1) Frédéric BEAUME, Vice-président délégué aux Finances,

A Colisée le 11/12/2023

(1) Frédéric BEAUME, Vice-président délégué aux Finances,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil communautaire

A hémicycle, le 11/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Frédéric BEAUME, Vice-président délégué aux Finances, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2023, et de la publication le 21/12/2023

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Conseillers communautaires.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.